



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 77279

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réduction de moitié des crédits budgétaires alloués aux unités nationales de sélection et de promotion de la race (UPRA). En effet, contrairement aux assurances données en mai 2005 par son cabinet pour ramener le gel de crédits génétiques aux environs de 2 millions d'euros, un gel de 4 millions d'euros de crédits a été annoncé. Or les financements publics constituent entre 20 % et 70 % des budgets des UPRA, qui sont des structures associatives dont l'objectif est, d'une part, de préserver la diversité du patrimoine génétique de la race limousine et, d'autre part, de soutenir les éleveurs et filières. Face à ces annonces contradictoires, il voudrait s'assurer que les engagements pris seront tenus, alors que s'engage la discussion du projet de loi d'orientation agricole, dont l'article 28 définit un nouveau dispositif collectif d'amélioration génétique du cheptel.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. Le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences du gel des crédits affectant le secteur de l'élevage et notamment ceux destinés aux unités nationales de sélection et de promotion des races. Conscient des difficultés particulières des établissements, le ministre de l'agriculture et de la pêche a obtenu qu'un dégel spécial des crédits de génétique animale de 1 million d'euros soit accordé. Cela permettra de financer les dossiers prioritaires et de répondre, au moins partiellement, à la demande des unités en situation la plus délicate.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77279

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10076

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11512